

ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. DES COFONDATEURS D'UNE ORGANISATION DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS JUGÉS

Deux cofondateurs d'une organisation saoudienne de défense des droits humains font l'objet de poursuites pour des charges liées à leur militantisme et leurs critiques à l'égard des autorités saoudiennes. Si ces deux hommes sont incarcérés, Amnesty International les considèrera comme des prisonniers d'opinion.

Abdullah bin Hamid bin Ali al Hamid, 65 ans, et Mohammad bin Fahad bin Muflih al Qahtani, 46 ans, tous deux cofondateurs de l'Association saoudienne des droits civils et politiques (ACPRA), une ONG de défense des droits humains, ont comparu en justice le 1^{er} septembre 2012 et ont répondu concernant les charges qui pèsent sur eux.

Les deux hommes ont été déférés devant le tribunal pénal de Riyadh, respectivement le 11 et le 18 juin, et inculpés de plusieurs infractions similaires, comprenant le fait d'avoir tenté de troubler la sécurité et l'ordre public, d'avoir porté atteinte à l'unité nationale, d'avoir rompu l'allégeance au souverain et de lui avoir désobéi, et d'avoir remis en cause l'intégrité des représentants des autorités. Selon les actes d'accusation les concernant, les charges retenues contre eux sont dues notamment au fait qu'ils aient rédigé et publié une déclaration appelant à des manifestations, fondé une organisation non autorisée (l'ACPRA), et accusé le pouvoir judiciaire d'avoir autorisé des actes de torture et accepté des « aveux » extorqués sous la contrainte. Mohammad bin Fahad bin Muflih al Qahtani était l'un des défenseurs des droits humains présents en tant qu'observateurs pendant l'audience du 11 juin. Il a alors appris qu'il comparaitrait une semaine plus tard.

Abdullah bin Hamid bin Ali al Hamid est connu pour prôner des réformes. Il a déjà été placé en détention par le passé. Il a purgé quatre mois de prison à partir du 8 mars 2008 pour avoir « appelé à manifester », contre six mois pour son frère Issa al Hamid, déclaré coupable du même chef d'inculpation. Tous deux avaient soutenu une manifestation pacifique à l'extérieur de la prison de Buraydah, organisée par des femmes réclamant la libération ou le jugement équitable de leurs proches détenus sans inculpation ni jugement. Abdullah bin Hamid bin Ali al Hamid avait été condamné en mai 2005 à sept ans d'emprisonnement pour avoir notamment « incité à la dissidence et désobéi au souverain », après avoir été arrêté en 2004, ainsi que d'autres personnes, pour avoir appelé à des réformes politiques. Il faisait partie d'un groupe d'individus relâchés à la faveur d'une grâce accordée le 8 août 2005 par le roi Abdullah, qui venait alors d'hériter du trône.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à abandonner les poursuites engagées contre Abdullah bin Hamid bin Ali al Hamid et Mohammad bin Fahad bin Muflih al Qahtani, car il semble qu'elles soient uniquement dues à leur travail légitime en faveur des droits humains en Arabie saoudite et à leurs critiques à l'égard du régime en place ;
- priez-les instamment d'abandonner toutes les charges pesant sur eux liées à l'exercice pacifique de leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion. S'ils sont détenus pour ces raisons, Amnesty International les considèrera comme des prisonniers d'opinion et appellera à leur libération immédiate et inconditionnelle.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 17 OCTOBRE 2012 À :

Roi d'Arabie saoudite et Premier ministre

King Abdullah Bin Abdul Aziz Al Saud

The Custodian of the two Holy Mosques

Office of His Majesty the King

Royal Court, Riyadh, Arabie saoudite

Fax (via le ministère de l'Intérieur) :

+966 1 403 3125 (merci de vous

montrer persévérant-e)

Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,

(Votre Majesté, dans le corps du texte),

Ministre de l'Intérieur

Prince Ahmed bin Abdul Aziz Al Saud

Ministry of the Interior

P.O. Box 2933, Airport Road

Riyadh 11134, Arabie saoudite

Fax : +966 1 403 3125 (merci de vous

montrer persévérant-e)

Formule d'appel : Your Royal

Highness, / Monseigneur, (Votre

Altesse Royale dans le texte)

Copies à :

Ministre de la Justice

Shaykh Dr Mohammed bin Abdul Kareem

Al-Issa

Ministry of Justice

University Street, Riyadh 11137

Arabie saoudite

Fax : +966 1 401 1741 / +966 1 402 0311

Formule d'appel : Your Excellency, /

Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. DES COFONDATEURS D'UNE ORGANISATION DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS JUGÉS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis peu, les autorités saoudiennes prennent pour cible des défenseurs des droits humains, que ce soit en les jugeant ou en leur imposant des mesures arbitraires, telles que l'interdiction de voyager. Parmi les personnes concernées figurent des membres et des fondateurs de l'APCRA, créée en octobre 2009. Cette association signale des atteintes aux droits humains et aide de nombreuses familles d'individus détenus sans inculpation ni jugement à engager des poursuites contre le ministère de l'Intérieur devant le Tribunal des plaintes, une juridiction administrative ayant pour mission d'examiner les plaintes déposées contre l'État et ses représentants.

Par exemple, le 10 avril 2012, le tribunal pénal spécial de Riyadh, chargé des affaires liées au terrorisme et à la sécurité, a condamné Mohammed Saleh al Bajady, un des cofondateurs de l'APCRA, à quatre ans d'emprisonnement suivis d'une interdiction de quitter le territoire pendant cinq ans. Cet homme aurait été déclaré coupable d'avoir participé à la création d'une organisation de défense des droits humains, entaché l'image de l'État dans les médias, encouragé les familles de prisonniers politiques à manifester et à organiser des sit-in, contesté l'indépendance du pouvoir judiciaire et possédé des livres interdits (voir AU 91/11 *Arabie saoudite. Condamnation d'un défenseur des droits humains*, MDE 23/010/2012 <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/010/2012/fr>).

D'autres militants sont menacés, notamment Mikhlif bin Daham al Shammari, défenseur des droits humains et écrivain âgé de 57 ans, qui risque d'être inculpé d'une longue liste de chefs d'accusation, comprenant le fait d'avoir tenté de porter atteinte à la réputation du royaume dans les médias internationaux, d'avoir communiqué avec des organisations suspectes et d'avoir accusé des organes de l'État de corruption. Cet homme est bien connu pour ses écrits concernant les atteintes aux droits humains et la corruption. Il a été libéré sous caution en février dernier, après plus d'un an et demi en détention pour avoir publié un article dans lequel il critiquait les docteurs de la foi sunnites car il considère que ceux-ci agissent de façon discriminatoire à l'égard de la minorité chiite et de ses convictions. En avril 2012, les autorités ont informé Mikhlif bin Daham al Shammari qu'il n'avait pas le droit de quitter le pays pendant 10 ans. Son procès a commencé le 7 mars dernier devant le Tribunal pénal spécial.

Waleed Abu al Khair, 33 ans, lui aussi défenseur des droits humains, fait encore l'objet de poursuites pour avoir manqué de respect au pouvoir judiciaire et porté atteinte à la réputation du royaume en donnant de fausses informations au sujet de sa femme, Samar Badawi, à une organisation internationale. Son procès devant le tribunal pénal de Djedda a démarré en septembre 2011. Cet homme s'est également vu imposer une interdiction de voyager en mars 2012, quelques jours avant qu'il parte assister à des cours sur la démocratie dans une université américaine. Amnesty International a déjà déclaré que cette mesure n'était pas justifiée et demandé qu'elle soit annulée immédiatement.

Fadhel Maki al Manasif, défenseur des droits humains de 26 ans, est actuellement jugé par le Tribunal pénal spécial à Riyadh, pour avoir notamment « rompu l'allégeance au souverain », « incité à la sédition et au désordre », « monté l'opinion publique contre l'État », « troublé l'ordre public en participant à des manifestations » et « soutenu une personne recherchée par l'État ». Ces charges sont liées à des événements qui se sont déroulés en mars 2009. Cependant, Amnesty International pense que les arrestations de cet homme en 2011 et son procès sont dus à ses activités en faveur des droits humains (voir AU 304/11 *Arabie saoudite. Un défenseur des droits humains va être jugé*, MDE 23/008/2012 <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/008/2012/fr>).

Amnesty International a décrit la restriction de la liberté d'expression et la répression des manifestations dans ce pays dans le rapport *Arabie saoudite. Réprimer au nom de la sécurité*, MDE 23/016/2012, 1^{er} décembre 2011 <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/016/2011/fr>. Consultez également le communiqué de presse sur la répression dont des militants ont récemment fait l'objet : *L'Arabie saoudite durcit la répression contre les défenseurs des droits humains*, 18 juin 2012, <http://www.amnesty.org/fr/news/saudi-arabia-ramps-clampdown-human-rights-activists-2012-06-18>.

Noms : Mohammed bin Fahad bin Muflih al Qahtani (h), Abdullah bin Hamid bin Ali al Hamid (h), Issa al Hamid (h), Mohammed Saleh al Bajady (h), Mikhlif bin Daham al Shammari (h), Waleed Abu al Khair (h), Samar Badawi (f) et Fadhel Maki al Manasif (h)

AU 257/12, MDE 23/018/2012, 5 septembre 2012

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

